



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/CONF.157/PC/50
14 septembre 1992

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

CONFERENCE MONDIALE SUR LES DROITS DE L'HOMME
Comité préparatoire
Troisième session
Genève, 14-18 septembre 1992
Point 8 de l'ordre du jour provisoire

REUNIONS REGIONALES

Recommandations concernant la participation des organisations
non gouvernementales aux réunions régionales tenues en vue
de la Conférence mondiale sur les droits de l'homme

Rapport du Secrétaire général

RECOMMANDATIONS PRESENTEES PAR DES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES :

Amnesty International
Association mondiale des guides et des éclaireuses
Association pour la prévention de la torture
Association soroptomiste internationale
ATD-Quart monde
Bureau international catholique de l'enfance
Bureau international de la paix
Commission des Eglises pour les affaires internationales
du Conseil oecuménique des Eglises
Communauté internationale Baha'ie
Commission internationale de juristes
Comité consultatif mondial de la Société des amis
Congrès juif mondial
Conseil international des agences bénévoles
Fédération internationale de l'ACAT-Action des chrétiens
pour l'abolition de la torture
Fédération internationale des droits de l'homme

France Liberté : Fondation Danielle Mitterrand
Groupement pour les droits des minorités
International Association of Rights and Humanity
International Human Rights Law Group
International Pen Writers in Prison Committee
Ligue internationale de femmes pour la paix et la liberté
Ligue internationale pour les droits et la libération des peuples
Service international pour les droits de l'homme
Service, paix et justice en Amérique latine
SIKH Human Rights Group (Canada)
Union internationale des avocats

DECLARATION CONJOINTE D'ONG SUR LA PARTICIPATION DES ONG
AUX REUNIONS REGIONALES TENUES EN VUE DE LA CONFERENCE
MONDIALE SUR LES DROITS DE L'HOMME

1. Les ONG ont réalisé d'importants apports en matière d'information et d'analyse aux organes des droits de l'homme des Nations Unies, tout en jouant un rôle constructif par leurs avis en vue de la mise au point du programme des Nations Unies relatif aux droits de l'homme. Compte tenu, par ailleurs, de l'interdépendance, de l'indivisibilité et de l'universalité des droits de l'homme, les ONG doivent pleinement contribuer à l'examen des efforts des Nations Unies tendant à promouvoir et à protéger les droits de l'homme. Ainsi qu'il a été souligné dans la déclaration conjointe que des ONG ont présentée au Comité préparatoire à sa première session, il importe, pour assurer tant le succès que le caractère universel de la Conférence mondiale, que toutes les ONG qui s'intéressent manifestement aux droits de l'homme et ont des connaissances en la matière puissent avoir accès au Comité préparatoire, aux activités et réunions internationales, nationales et régionales connexes ainsi qu'à la Conférence elle-même et participer le plus largement possible à leurs travaux.
2. Les ONG signataires de la présente déclaration estiment donc que les ONG, y compris les populations autochtones, devraient largement participer aux réunions régionales, qui relèvent du processus préparatoire de la Conférence mondiale.
3. Nous proposons au Comité préparatoire, à sa troisième session, de reconnaître aux ONG ci-après la possibilité de participer aux réunions régionales : a) les ONG dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social; b) les ONG dotées du statut consultatif auprès des institutions spécialisées internationales et des organismes et organes de l'Organisation des Nations Unies compétents; c) les ONG dotées du statut d'observateur auprès d'organes régionaux intergouvernementaux des droits de l'homme ou coopérant de toute autre manière avec de tels organes; d) les ONG ayant participé aux mécanismes des Nations Unies relatifs aux droits de l'homme mais non dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social; e) les ONG nationales publiquement reconnues comme s'intéressant activement aux questions touchant les droits de l'homme; f) les populations autochtones, notamment celles qui participent aux travaux du Groupe de travail sur les populations autochtones.